



## Autorisation de droit à l'image

Conformément à l'art. 9 du Code Civil, « chacun a droit au respect de la vie privée ».

L'art. 226-8 du Code Pénal sanctionne les atteintes à la représentation de la personne. Ainsi, la publication, par quelque voie que ce soit, est soumise à autorisation préalable de la personne concernée.

### Je soussigné :

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

Représentant légal de : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

1. Déclarant être majeur(e) et en pleine capacité,
2. Reconnais donner mon autorisation pour être pris(e) en photo et/ou filmé(e) dans le cadre de La Grande Improsture pour l'année scolaire 2023/2024.
3. Donne par la présente l'autorisation que mon image ou celle du mineur susnommé soit diffusée et/ou utilisée, sous forme photographique, filmographique et multimédia, par La Grande Improsture dans le cadre de sa communication à destination du public, à travers des documents tout format, le site Internet, les réseaux sociaux, les articles ou communiqués de presse, en France, pour une durée illimitée, et sans restriction quant à la fréquence de son utilisation ; ceci sous réserve que les images et les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou les vidéos soient utilisées de façon ne portant pas atteinte à ma dignité ou à ma vie privée.
4. Cette autorisation est donnée à titre gracieux et uniquement dans le cadre du point 3, tel que décrit ci-dessus.

Cet accord lie les successeurs et ayants droits éventuels.

Madame / Monsieur \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »